

- 3 MAI 2017

Bureau du Courrier

MAIRIE DE SAINT-MORILLON

1 Place de l'Église
33650 Saint-Morillon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Votants : 17

Date de convocation : 21 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel BENESSE, Maire.

Etaient présents : M. BENESSE, M. BERNASCONI, Mme BOURGADE, Mme CAIOLA, M. DELL'ORME, Mme FILLON, Mme GASCOIN, M. GOUVERNEUR, M. MONDOU, Mme PICHEVIN.

Etaient absents : M. BETHANCOURT (pouvoir à M. BENESSE), Mme BROUARD (pouvoir à Mme PICHEVIN), Mme HARRIS (pouvoir à M. GOUVERNEUR), M. HEINTZ (pouvoir à Mme BOURGADE), M. KEREVER, M. LAPEYRE (pouvoir à Mme CAIOLA), Mme PELISSIER (pouvoir à M. MONDOU), M. ROUAUX, Mme SECCO (pouvoir à Mme GASCOIN).

Secrétaire de séance : M. MONDOU

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MORILLON

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de mettre en place un règlement intérieur pour le cimetière de la commune de Saint-Morillon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

ADOpte le règlement intérieur du cimetière de la commune de Saint-Morillon tel qu'il figure en annexe.

*Transmis en 2 exemplaires
à la Préfecture de Bordeaux
le 03 / 05 / 2017*

*Fait en Mairie, les jours,
mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme*

Le Maire,
Jean-Michel BENESSE



- 3 MAI 2017

RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Bureau du Courrier

Dispositions générales

Article 1	Désignation du cimetière	p.1
Article 2	Droits des personnes à la sépulture	p.1
Article 3	Affectation des terrains	p.1
Article 4	Droit à concession	p.1
Article 5	Choix des emplacements	p.1
Article 6	Sections	p.1
Article 7	Registre des sépultures	p.2

Prescriptions techniques relatives aux sépultures

Article 8	Dimensions	p.3
Article 8.1	Dimension des sépultures en terrain commun	p.3
Article 8.2	Dimension des terrains concédés	p.3
Article 8.3	Profondeur des fosses	p.3
Article 9	Passages inter-tombes	p.3
Article 10	Entretien des sépultures	p.3

Dispositions applicables aux sépultures en terrain commun

Article 11	Mise à disposition gratuite des terrains communs	p.4
Article 12	Durée de mise à disposition	p.4
Article 13	Nombre de corps par fosse	p.4
Article 14	Attribution des emplacements	p.4
Article 15	Signes funéraires	p.4
Article 16	Cercueils en terrains commun	p.4
Article 17	Monuments funéraires en terrains communs	p.4
Article 18	Inhumations en tranchées	p.4
Article 19	Reprise	p.5
Article 20	Destination des corps exhumés	p.5
Article 21	Destination des signes funéraires et des monuments	p.5
Article 22	Exhumations des corps en vue d'une réinhumation	p.5

Dispositions applicables aux concessions

Article 23	Type des concessions	p.6
Article 24	Durée des concessions	p.6